

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1001

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE 5

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots:

« pour le rein uniquement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le préconise le CCNE, il convient de limiter la possibilité du don croisé d'organes au rein. C'est ce que vous propose cet amendement.